

## Pline et les myrtes du temple de Quirinus. A propos de Pline (NH 15, 120-21)

La tradition relative aux deux myrtes qui, pendant une longue période (peut-être jusqu'à l'incendie de —49: Cass. Dio., 41, 14, 3), auraient été visibles devant le temple de Quirinus nous est connue par Pline l'Ancien<sup>1</sup> et par lui seul. Si son témoignage a de droit sa place dans les travaux consacrés à ce dieu<sup>2</sup>, c'est en général sous forme incomplète: le plus souvent en effet, la partie de ce texte relative aux destins respectifs des myrtes en question est passée sous silence. Or c'est à cette rétrospective d'un processus de grandeur et de décadence illustré par l'exemple du patriciat et du Sénat que cette notice, dont le contenu reflète au demeurant le goût prononcé de Pline pour les *mirabilia*, doit le plus clair de son intérêt.

Notre propos sera donc d'en analyser tous les éléments constitutifs<sup>3</sup> ainsi que leur enchaînement, et de rechercher

1 Plin., *Nat.* 15, 120-21, *Et in ea quoque arbore* (le myrte) *sufficienti genus habetur, ideo tum* (lorsque Romains et Sabins s'étaient purifiés avec des branches de myrte, lors de leur réconciliation sous le premier règne) *electa, quoniam coniunctioni et huic arbori Venus praeest, haud scio an prima etiam omnium in locis publicis Romae sata, fatidico quidem et memorabili augurio. Inter antiquissima namque delubra habetur Quirini, hoc est ipsius Romuli. In eo sacrae fuere myrti duae ante aedem ipsam per longum tempus, altera patricia appellata, altera plebeia. Patricia multis annis praevaluit exuberans ac laeta; quamdiu senatus quoque floruit, illa ingens, plebeia retorrída ac squalida; quae postquam eualuit flauescente patricia, a Marsico bello languida auctoritas patrum facta est ac paulatim in sterilitatem emarcuit maiestas.*

2 Cf., pour nous en tenir ici à des travaux récents, G. Dumézil, *Mythe et épopée*, III (Paris 1973) p. 210, n. 5; D. Porte, 'Romulus-Quirinus, prince et dieu, dieu des princes. Etude sur le personnage de Quirinus et sur son évolution des origines à Auguste', dans *ANRW* 2, 17 (Berlin - New York 1981) pp. 300-42, 329-30; A. Magdelain, 'Quirinus et le droit', dans *MEFRA* 96 (1984) pp. 195-237, p. 220.

3 Cf. une première esquisse (insuffisante) chez T. Köves-Zulauf, 'Plinius d. A. und die römische Religion', *ANRW* 2, 16 (1978) pp. 187-228, p. 214, n. 136.